Clotilde CAMMAL
Présidente de l'AFPEN
presidence@afpen.fr
0682318369

À l'attention de Monsieur le Ministre, Edouard Geffray,
Ministère de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

À Valergues, le 30 octobre 2026,

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de Présidente de l'Association Française des Psychologues de l'Éducation nationale (AFPEN), je souhaite attirer votre attention sur les conditions de mise en œuvre du dispositif de repérage des violences sexuelles et sexistes (VSS), qui suscitent de fortes préoccupations au sein de notre profession.

L'AFPEN salue la volonté institutionnelle de renforcer la prévention et le repérage des VSS. Nous réaffirmons le rôle essentiel des psychologues de l'Éducation nationale dans l'accueil et l'accompagnement de la parole des élèves. Toutefois, nous souhaitons vous alerter sur les difficultés concrètes d'application de certaines dispositions du protocole.

La co-passation des questionnaires, leur analyse le jour même et la réalisation immédiate d'entretiens d'évaluation apparaissent difficilement compatibles avec les réalités du terrain. Dans le premier degré, un psychologue accompagne en moyenne 1 500 à 1 600 élèves, avec de fortes disparités territoriales et de nombreux postes vacants.

Cette situation est aggravée par l'insuffisance des ressources médico-sociales. Les infirmières, assistants sociaux et médecins de l'Éducation nationale, exercent déjà dans des conditions très contraintes. Dans de nombreux territoires, les psychologues de l'Éducation nationale se retrouvent ainsi seuls face à des situations complexes, faisant peser un risque éthique, clinique et institutionnel important.

L'AFPEN insiste sur la nécessité de garantir la présence de professionnels qualifiés pour recueillir et accompagner la parole des enfants, ainsi que sur l'indispensable coordination avec les services de protection de l'enfance. Nous demandons des garanties quant à la capacité de ces services à prendre en charge, dans des délais adaptés, les situations qui pourraient être révélées par ce dispositif.

Les professionnels constatent sur le terrain des réponses tardives, voire des absences de prise en charge par les services de protection de l'enfance, dont les moyens apparaissent insuffisants

pour répondre à l'ensemble des situations signalées. Or, l'absence d'accompagnement rapide après une révélation peut avoir des conséquences importantes sur le plan psychique pour l'enfant.

Face à l'augmentation potentielle des signalements, nous nous interrogeons sur l'opportunité d'un déploiement progressif du dispositif, notamment par tranches d'âge, dans l'attente d'un renforcement des moyens humains tant au sein de l'Éducation nationale que des services de protection de l'enfance.

Par ailleurs, le dépouillement des questionnaires devrait pouvoir s'appuyer sur un travail pluri-professionnel, garant de regards croisés et d'une meilleure protection des personnels. La formation et la supervision des psychologues de l'Éducation nationale constituent également des enjeux majeurs. Alors qu'ils sont régulièrement confrontés à des situations traumatiques, ils ne disposent pas, contrairement à nombre d'autres professionnels du soin, d'un accès institutionnalisé à la supervision.

Le soutien aux enseignants étant également l'une de nos missions, nous sommes préoccupés par les effets que ce dispositif pourrait avoir sur leurs conditions d'exercice et leur santé mentale, tant les questionnements et inquiétudes qu'il suscite sont importants. Cette préoccupation concerne également les directeurs d'école, appelés à assurer le suivi des procédures.

La mise en œuvre d'une politique de protection ambitieuse suppose des moyens adaptés aux besoins des élèves et des écoles. L'AFPEN souhaite contribuer au développement d'une psychologie à l'école accessible et de qualité, en soulignant l'importance de renforcer la présence des psychologues de l'Éducation nationale, avec un objectif d'un psychologue pour 800 élèves, et de favoriser une collaboration étroite entre les professionnels des secteurs psychologique, médical et social.

L'AFPEN reste naturellement disponible pour échanger avec vos services sur ces enjeux et contribuer à toute réflexion visant à garantir la qualité de l'accompagnement des élèves et des conditions d'exercice des professionnels.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette alerte et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

La Présidente de l'Association Française des Psychologues de l'Éducation nationale
Clotilde CAMMAL

